

4itec 4.0

Société par actions simplifiée
au capital de 500.000,00 euros
Route de Chalampé
CD 39 Ile Napoléon
68390 SAUSHEIM
RCS MULHOUSE 829 128 420

DECISIONS DES ASSOCIÉES DU 5 MARS 2026

LES SOUSSIGNÉES :

- **La société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES – CLEMESSY**, société anonyme au capital de 19.281.029,06 euros, dont le siège social est sis 18 rue de Thann à 68200 MULHOUSE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de MULHOUSE sous le numéro 945 752 137, représentée par **Monsieur Éric VOISELLE**,
Propriétaire de 9 500 actions de la société 4itec 4.0,
- **La société STELLANTIS AUTO SAS**, société par actions simplifiée au capital de 300.176.800,00 euros, dont le siège social est sis 43 rue Jean-Pierre Timbaud à 78300 POISSY, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de VERSAILLES sous le numéro 542 065 479, représentée par **Monsieur Emmanuel FOULON**,
Propriétaire de 9 500 actions de la société 4itec 4.0,
- **La société 4itec LUSITANIA**, société portugaise dont le siège social est sis Quinto do Bacelo, Centro de Producao PSA, Groupe de Mangualde, Numéro d'identification national : 515989983, représentée par **Monsieur Carlos MESQUITA**,
Propriétaire de 9 000 actions de la société 4itec 4.0,
- **La société CREAMFIZ**, société civile au capital de 100,00 euros, dont le siège social est sis 5 ruelle du Moule à 78630 MORAINVILLIERS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de VERSAILLES sous le numéro 937 808 723, représentée par **Monsieur Liberto GALEOTA**,
Propriétaire de 7 750 actions de la société 4itec 4.0,
- **La société ZEDCO**, société par actions simplifiée au capital de 200.000,00 euros, dont le siège social est sis 7 rue du Col du Linge à 68100 MULHOUSE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de MULHOUSE sous le numéro 444 524 649, représentée par **Monsieur Luc GAILLET**,
Propriétaire de 6 750 actions de la société 4itec 4.0,
- **La société ENVIRPROD (ARMELIO)**, société par actions simplifiée au capital de 65.000,00 euros, dont le siège social est sis 1 rue de Terre Neuve à 91940 LES ULIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'EVRY sous le numéro 523 546 703, représentée par **Madame Catherine SANJEU**,
Propriétaire de 5 000 actions de la société 4itec 4.0,
- **La société FLOWBOTIC MOBIL SYSTEM SA**, société portugaise dont le siège social est sis Lugar do Pombal, Zona Industrial do Salgueiro, 3530-259 Mangualde, Numéro d'identification national : 516 829 220, représentée par **Messieurs Abel BORGES FERREIRA MENDES et Antonio MAGALHAES**,
Propriétaire de 2 500 actions de la société 4itec 4.0,

Ci-après dénommées ensemble les « **Associées** » et individuellement une « **Associée** »

IL EST PRÉALABLEMENT RAPPELÉ CE QUI SUIIT :

La société 4itec 4.0 est une société par actions simplifiée au capital de 500.000,00 euros dont le siège social est sis route de Chalampé, CD 39 Ile Napoléon à 68390 SAUSHEIM, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de MULHOUSE sous le numéro 829 128 420 (ci-après dénommée la « **Société** »).

Son capital social est divisé en 50 000 actions de 10,00 euros chacune, attribuées en intégralité aux Associées dans les proportions rappelées ci-avant.

En vertu de l'article 29 des statuts de la Société, l'assemblée générale extraordinaire est seule compétente pour adopter les décisions relatives au transfert de siège social hors département et départements limitrophes.

L'article 32 ajoute que les décisions collectives des Associées peuvent résulter de leur consentement exprimé dans un acte.

C'est dans ce contexte que les Associées se sont rapprochées aux fins de formaliser les décisions qui suivent.

CECI EXPOSÉ, IL A ÉTÉ DÉCIDÉ CE QUI SUIIT :

PREMIÈRE DÉCISION

Les Associées décident de transférer le siège social de la société actuellement sis Route de Chalampé, CD 39 Ile Napoléon à 68390 SAUSHEIM à l'adresse sise 2 rue Charles Edouard Jeanneret, Technoparc, Bâtiment ANTARES à 78300 POISSY, et ce, à compter de ce jour.

Cette décision est adoptée par les associées signataires, représentant au moins la majorité des actions ayant de droit de vote.

SECONDE DÉCISION

En conséquence de ce qui précède, les Associées décident de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts de la société, qui sera, à compter du 5 mars 2026, libellé ainsi :

« **Article 4 – *Siège social***

«

« Le siège social est fixé à l'adresse 2 rue Charles Edouard Jeanneret, Technoparc, Bâtiment
« ANTARES à 78300 POISSY. »

Le reste de l'article demeure inchangé

Cette décision est adoptée par les associées signataires, représentant au moins la majorité des actions ayant de droit de vote.

SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

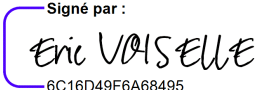
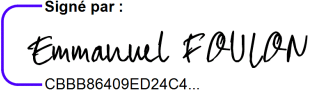
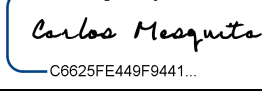
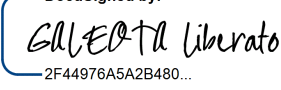
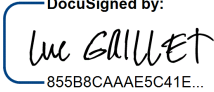
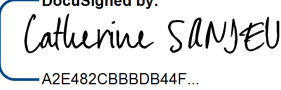
En application des articles 1366 et 1367 du Code civil, les Associées acceptent expressément de signer le présent acte de façon électronique, et pour ce faire, d'utiliser le procédé de signature électronique avancée (SEA) mis en œuvre par un prestataire tiers dénommé *DocuSign*, qui garantit la sécurité et l'intégrité des exemplaires numériques conformément à l'article 1367 du Code civil et au décret d'application n° 2017-1416 du 28 septembre 2017 relatif à la signature électronique, transposant le règlement (UE) n° 910/2014 du 23 juillet 2014.

Les Associées conviennent expressément et irrévocablement que le présent document, signé électroniquement via le logiciel *DocuSign* :

- Constitue un original. Conformément à l'alinéa 4 de l'article 1375 du Code civil, le présent acte est en effet établi en un seul exemplaire numérique original, dont une copie sera délivrée à chacune des Parties, directement par *DocuSign*, qui est chargé de la mise en œuvre de la solution de signature électronique avancée dans les conditions requises par l'article 1367 du Code civil.
- Constitue une preuve littérale de l'intention des Parties d'être juridiquement liées par les termes des présentes, au sens de l'article 1365 du Code civil, ayant la même valeur probante qu'un écrit signé de façon manuscrite sur support papier, conformément à l'article 1366 du Code civil,
- Vaut par conséquent preuve du contenu du présent acte, de l'identité des signataires et de leur consentement.

Les Associées reconnaissent en conséquence et en tant que de besoin que le présent document signé via *DocuSign* pourra leur être valablement opposé.

Elles renoncent enfin à toute réclamation du fait de l'utilisation dudit logiciel de signature électronique.

Société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - CLEMESSY Représentée par Monsieur Éric VOISELLE	Signé par :  6C16D49F6A68495...
Société STELLANTIS AUTO SAS Représentée par Monsieur Emmanuel FOULON	Signé par :  CBBB86409ED24C4...
Société 4itec LUSITANIA Représentée par Monsieur Carlos MESQUITA	DocuSigned by:  C6625FE449F9441...
Société CREAMFIZ Représentée par Monsieur Liberato GALEOTA	DocuSigned by:  2F44976A5A2B480...
Société ZEDCO Représentée par Monsieur Luc GAILLET	DocuSigned by:  855B8CAA5C41E...
Société ENVIRPROD (ARMELIO) Représentée par Madame Catherine SANJEU	DocuSigned by:  A2E482CBBBDB44F...

Société FLOWBOTIC MOBIL SYSTEM SAS
Représentée par Messieurs Abel BORGES
FERREIRA MENDES et Antonio MAGALHAES

DocuSigned by:

Abel Borges Ferreira Mendes

0A87ECBFF88B4F6...

Assinado por:

António Magalhães

014C5041A6284B8...